



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice 11 Présents : 11 Votants : 11

Date de la convocation : 04/05/2026

Présents : Mmes et Mrs SAUGERAS Michel – HERNANDEZ José – MOULIN Léa – SOUDEILLE Pierre – FARGES Marie-Chantal – HOUBIGAND Régis – JEAN Sabrina – BONNET Baptiste – DEBOUCHER Aurélie – DELMON Audrey – TEIXIER Sylvie

Absent excusé : ----

Pouvoir : ----

Secrétaire de séance : Monsieur HOUBIGAND Régis

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des procès-verbaux du 02/03/2026 et du 21/03/2026
2. Election du secrétaire de séance
3. Délibérations à adopter
 - 3.1 Vote du compte financier unique 2025 (CFU) : budget principal
 - 3.2 Vote du compte financier unique 2025 (CFU) : budget Service des Eaux
 - 3.3 Décision modificative 01-2026 : budget principal
 - 3.4 Composition des commissions de contrôle des listes électorales
 - 3.5 Composition de la commission communale des impôts directs
 - 3.6 Composition des commissions communales
4. Questions diverses

-
1. Approbation des procès-verbaux du 02/03/2026 et du 21/03/2026 :
PV du 02/03/2026 : adopté à la majorité - Vote Pour :10 – Contre 1 (Mme Sylvie TEIXIER)
PV du 21/03/2026 : adopté à la majorité - Vote Pour :10 – Contre 1 (Mme Sylvie TEIXIER)
 2. Election du secrétaire de séance : M. HOUBIGAND Régis vote : Pour 11
 3. Délibérations à adopter

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU) : BUDGET PRINCIPAL

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,



Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production

Considérant que Monsieur Michel SAUGERAS, Maire, n'a pas participé au débat, ni au vote de ce compte financier unique

Madame FARGES Marie-Chantal donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice N-1	part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Investissement	24 103.75		-69 337.30	-45 233.55
Fonctionnement	143 752.39		149 874.21	293 626.60
TOTAL	167 856.14		80 536.91	248 393.05

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025– budget principal
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU) : BUDGET SERVICE DES EAUX

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;



Considérant que Monsieur Michel SAUGERAS, Maire, n'a pas participé au débat, ni au vote de ce compte financier unique

Madame FARGES Marie-Chantal donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice N-1	part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Investissement	31 267.15		-1 640.94	29 626.21
Fonctionnement	10 541.59		11 105.93	21 647.52
TOTAL	41 808.74		9 464.99	51 273.73

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025– budget Service des Eaux
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DECISION MODIFICATIVE 01-2026 : BUDGET PRINCIPAL

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le virement de crédit comme ci-dessous

INTITULE	DIMINUTION DE CREDITS			AUGMENTATION DE CREDITS		
	COMPTE	OPE.	MONTANT	COMPTE	OPE.	MONTANT
CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES	657358		10 861.50 €			
TITRE ANNULE SUR EXERCICE ANTERIEUR				673		10 861.50 €
TOTAL			10 861.50 €			10 861.50 €

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

- Mme JEAN Sabrina
- Mme DEBOUCHER Aurélie
- M. BONNET Baptiste
- M. HOUBIGAND Régis



- Mme TEIXIER Sylvie

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Sur proposition de M. Le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal propose la liste établie ci-dessous appelées à siéger à la commission communale des impôts directs

1	AZAM Jean-Marie
2	BARRAUD Florine
3	BORDAS Ghyslaine
4	CANDES Nadine
5	CHASTAGNER Daniel
6	CREVAT Denis
7	DUFAURE Andrée
8	DUMESNIL Dimitri
9	GOUDENECHÉ Catherine
10	GOUDOUNEIX Jean-Pascal
11	GUERY Yannick
12	LAINE Éric
13	LATTES Jacky
14	LEJEUNE Marie-Josée
15	MALO Alain
16	MOLICA Catherine
17	NIERAS Catherine
18	NIERAS Roger
19	PECQUEUR Christine
20	PLANCHAT Marien
21	SOLER Béatrice
22	THOMAS Sophie
23	VANHOOGLAND Florine
24	VERGNE Marie-Paule

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Sur proposition de M. Le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal établie la liste des représentants aux commission communales

1- BATIMENTS, PETITS PATRIMOINES ET ENERGIES RENOUVELABLES

Responsable : M. SOUDEILLE Pierre



Membres : M. HOUBIGAND Régis – M. HERNANDEZ José – Mme JEAN Sabrina – Mme MOULIN Léa

2- EAU, VOIRIES, RESEAUX, AGRICULTURE ET FORET

Responsable : M. HERNANDEZ José

Membres : Mme DELMON Audrey – M. SOUDEILLE Pierre – M. BONNET Baptiste – Mme DEBOUCHER Aurélie

3- COMMUNICATION ET CEREMONIES

Responsable : Mme MOULIN Léa

Membres : M. HOUBIGAND Régis – Mme DELMON Audrey – Mme DEBOUCHER Aurélie – M. HERNANDEZ José

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire assistera à l'assemblée générale du Service de soins Infirmiers ADMR du canton.
- Concernant l'association AILE Insertion, il est décidé de ne pas adhérer.
- La fête de la chasse organisée par des étudiants à l'Ecole Forestière aura lieu le 30 mai à Sèchemailles coté village de vacances ; l'autorisation de buvette sera accordée à la société de chasse de Meymac.
- La sono de la salle polyvalente ne fonctionne pas : il sera demandé l'intervention de l'entreprise Faurie chargée de sa mise en fonction
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 5 juin à 18h30
- Les panneaux d'affichage vont être refaits, car il est actuellement difficile d'y accrocher les affiches des associations.
- Devant l'église, au niveau du saule pleureur, il sera étudié la possibilité d'aménager un coin lecture.
- Les travaux d'enfouissement des lignes et de la réfection du réseau d'eau potable à Lafont se poursuivent.
- Une administrée du village de Laubard a saisi le médiateur concernant l'alimentation en eau potable estimant ne pas avoir suffisamment de pression. Il est rappelé que la pression réglementaire due pour une habitation est de 0,3 bar et que la commune alimente le village de Laubard jusqu'à 1,7 bar.
- L'aire de camping-car à Sèchemailles portera : 1 route de sèchemailles par arrêté du Maire
- Léa MOULIN intervient au sujet de la communication avec une présentation du site internet et des réseaux sociaux. Toutes les informations seront relayées via ces supports. Elle souhaite rendre le site internet plus clair et indique que certains contenus seront supprimés. Elle invite les conseillers à lui transmettre l'autorisation du droit à l'image afin de pouvoir diffuser des photos via les réseaux sociaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le secrétaire de séance
M. Régis HOUBIGAND

Le Maire
M. Michel SAUGERAS

